



MAIRIE DE MAMIROLLE
2 bis rue de l'École
B.P. 14
25620 MAMIROLLE
Tél. : 03 81 55 71 50
Télécopie : 03 81 55 74 61
Mail : mairie@mamirolle.com

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET/OU DE LA SALLE ANNEXE
POUR LE CERCLE 2**

(Habitants et associations des autres communes du Syndicat d'aménagement Sud Plateau : Gennes, Montfaucon, Morre, La Vèze, Fontain, Arguel, Nancray, Saône)

VOUS ÊTES UN PARTICULIER VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Délibération n°2018-70 du 28 juin 2018 applicable à compter du 1^{er} juillet 2018
Arrêté n°2017-57 du 11 octobre 2017 portant règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe

entre Monsieur le Maire de Mamirolle et :

Nom de l'association :		Qualité :	
NOM :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
Tél. du domicile :		Tél. portable :	
E-mail :			
Objet de la manifestation (préciser si but commercial) :			
Nombre de personnes attendues :			
Date de la location :	midi <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>		

		SALLE DES FÊTES		SALLE ANNEXE	
		Tarif de location de la salle des fêtes	Tarif du chauffage (Du 01/10 au 30/04)	Tarif de location de la salle des fêtes	Tarif du chauffage (Du 01/10 au 30/04)
Avec cuisine	Demi-journée : 08 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	296 € <input type="checkbox"/>	56 € <input type="checkbox"/>	114 € <input type="checkbox"/>	32 € <input type="checkbox"/>
	Journée	488 € <input type="checkbox"/>	95 € <input type="checkbox"/>	184 € <input type="checkbox"/>	48 € <input type="checkbox"/>
	Week-end	750 € <input type="checkbox"/>	148 € <input type="checkbox"/>	235 € <input type="checkbox"/>	72 € <input type="checkbox"/>
Sans cuisine	Demi-journée : 08 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	235 € <input type="checkbox"/>	56 € <input type="checkbox"/>	83 € <input type="checkbox"/>	32 € <input type="checkbox"/>
	Journée	395 € <input type="checkbox"/>	95 € <input type="checkbox"/>	154 € <input type="checkbox"/>	48 € <input type="checkbox"/>
	Week-end	600 € <input type="checkbox"/>	148 € <input type="checkbox"/>	198 € <input type="checkbox"/>	72 € <input type="checkbox"/>
Location du vendredi (si cumulé avec une location le samedi ou le week-end)	Dès 14 h 00	35 € <input type="checkbox"/>		Pas de location possible le vendredi	
	Dès 08 h 00	70 € <input type="checkbox"/>			
Mise à disposition gratuite de rallonges pour les tables de la salle des fêtes : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			Nombre demandé (20 disponibles) : _____, 0.00 €		
Mise à disposition de la sonorisation de la salle des fêtes : Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			0.00 €		
Coût total :			€		

Cadre réservé à l'administration

Nom de l'assurance :	Numéro de contrat d'assurance :			
Cautions libellées à l'ordre du Trésor Public	Salle des fêtes	Salle annexe	Chèque numéro	Banque
Caution de dédit*	150 € <input type="checkbox"/>	75 € <input type="checkbox"/>		
Caution de dégradation et de nettoyage <small>(seule caution que les associations joignent au dossier)</small>	1500 € <input type="checkbox"/>	500 € <input type="checkbox"/>		

*Si le preneur ne procède pas à l'annulation de sa réservation dans un délai minimum de **60 jours** avant le jour d'utilisation, le chèque de caution de dédit sera encaissé.

Le preneur, ou une personne mandatée par lui, sera présent(e) à la salle des fêtes pour effectuer l'état des lieux d'entrée en présence du représentant de la commune. Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe et approuve ledit règlement.

Date :
Signature du preneur :

Date :
L'Adjoint au Maire,
Daniel LETHIER

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :

22/06/2018

Date d'affichage :

04/07/2018

Délibération

N°2018/70

Accusé de réception en préfecture

025-21-9503943-20180626-2018-70-DE

Date de télétransmission : 29/06/2018

Date de réception en préfecture : 29/06/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :
HUOT Daniel, MARTIN Françoise, LETHIER Daniel, SEYER Séverine, PARRA Miguel, COPPOLA Ernest, RICARD Edwige, BULLE Dominique, ANZALONE Nelly, MAILLOT Dominique, BERNER Jean-Louis formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes LE BARBENÇON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile, BENOIT Yvonne, BICHET Monique et M. LOOTEN Bernard, FREYVALD Christian, CUBENOT Eric

Procureurs : de M. LOOTEN Bernard à Mme ANZALONE Nelly
de M. FREYVALD Christian à M. COPPOLA Ernest
de Mme LE BARBENÇON Florence à Mme SEYER Séverine
de M. CUBENOT Eric à Mme RICARD Edwige

Monsieur Daniel LETHIER a été élu du secrétaire

OBJET : Revalorisation du tarif du chauffage lors de location de la salle des fêtes.

Compte tenu de l'augmentation du coût des énergies, Monsieur le Maire propose de procéder à une revalorisation du coût du chauffage.

Il propose donc aux membres de l'assemblée d'appliquer, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour les contrats signés à partir de cette date, les nouveaux tarifs suivants :

1 ^{er} cercle : habitants et associations de Mamirolle, Le Gratters, La Chevillotte, associations de Sabine	Avec cuisine	GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
		Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
Sans cuisine	Week-end	380 €	148 €	195 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	194 €	56 €	95 €	32 €
	Journée	300 €	95 €	130 €	48 €
Avec cuisine	Week-end	330 €	148 €	165 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	135 €	56 €	68 €	32 €
	Journée	245 €	95 €	124 €	48 €
Location du vendredi cumulé avec une location le samedi ou le week-end)		Des 14h00	30 €	Pas de location possible le vendredi	
		Des 8h00	60 €		

2 ^{ème} cercle : habitants et associations des autres communes qui gèrent un syndicat d'aménagement Sud Pirenaïque (Genes, Montpason, Mors, La Vèze, Fontenils, Arques, Nantoy, habitants et associations de Sabine)	Avec cuisine	GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
		Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
Sans cuisine	Week-end	750 €	148 €	235 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	235 €	56 €	83 €	32 €
	Journée	488 €	95 €	184 €	48 €
Avec cuisine	Week-end	600 €	148 €	198 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	35 €	56 €	122 €	32 €
	Journée	395 €	95 €	194 €	48 €
Location du vendredi cumulé avec une location le samedi ou le week-end)		Des 14h00	35 €	Pas de location possible le vendredi	
		Des 8h00	70 €		

3 ^{ème} cercle : Autres habitants, associations et corps constitués	Avec cuisine	GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
		Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
Sans cuisine	Week-end	860 €	148 €	245 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	300 €	56 €	90 €	32 €
	Journée	520 €	95 €	160 €	48 €
Avec cuisine	Week-end	429 €	148 €	206 €	72 €
	Demi-journée : 8h00 - 12h00 ou 14h00 - 18h00	239 €	56 €	160 €	48 €
	Journée	479 €	95 €	160 €	48 €
Location du vendredi cumulé avec une location le samedi ou le week-end)		Des 14h00	35 €	Pas de location possible le vendredi	
		Des 8h00	70 €		

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés à compter du 1^{er} juillet 2018

Il est précisé que les particuliers et les associations ayant réservés les salles et dont les contrats de location ont été adressés en mairie avant cette date bénéficient de l'ancien tarif de location.

La présente délibération annule et remplace les délibérations n° 2017-80 et n° 2017-81 en date du 28 novembre 2017 ainsi que la délibération n°2015-80 en date du 26 novembre 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, l'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire
Daniel HUOT


